

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 3 avril 2026**

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présents au Conseil :	21
Ayant pris part au vote :	23
Ayant donné procuration :	2

Date de la convocation
30/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le trois avril à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Jessica Boulcourt, Emmanuel Bourriot, David Côte, Isabelle Cuenot, David Dayet, Marie Destaing, Pascale Fumey, Christophe Garnier, Delphine Garnier, Jean-Pierre Gurtner, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Philippe Prévalet, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Marion Spataro, Mounia Tomaszewski, Sonia Vieille, Isabelle Vinai.

Procuration : Vanessa Brughera à Nathalie Sievert, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1650-1.

Délibération n° 2026.04.020**OBJET : Désignation des listes de titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs (CCID).**

Monsieur le Maire indique qu'une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune et celle-ci est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de 2 000 habitants et plus.

Cette commission dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal tient une place centrale dans la fiscalité directe locale car elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, proposent la liste suivante :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 025-200068401-20260403-2026_04_020-DE



- Titulaires : Guillaume Bouhin, Jessica Boulcourt, David Côte, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Pascale Fumey, Christophe Garnier, Safiye Gül, Jean-Pierre Gurtner, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Philippe Prévalet, Nathalie Sievert, Sonia Vieille, Isabelle Vinai

- Suppléants : Noémie Bahlinger, Lucas Bernadau, Caroline Blain, Emmanuel Bouriot, Vanessa Brughera, Gabriel Davoine, David Dayet, Delphine Garnier, François Garcia, Jérôme Heymann, Fabien Oléron, Guillaume de Oliveira Duarte, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Florian Rolet, Mounia Tomaszewski.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

